

Conseil du 6 avril 2016

Bail de chasse - Cahier des charges

Le maire rappelle que le bail de location de chasse communale se termine le 30/06/2016.

Il donne lecture d'une proposition de cahier des charges pour la nouvelle location. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de retenir le cahier des charges joint à la présente délibération

- de mandater le maire pour présenter ce cahier des charges à toutes personnes intéressées

- de louer la forêt communale pour la chasse sur la base de 900€/an indexé

- que si plusieurs propositions sont faites, le bail sera attribué au plus offrant

- d'établir un bail du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} mars 2025 qui devra être signé le 1^{er} juin 2016.